10605/24 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 juin 2024 Enregistré à la Présidence du Sénat le 13 juin 2024

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en oeuvre la décision 2010/231/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Somalie

E 18819

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.